

Accompagner le client du cabinet sur la stratégie retraite de ses régimes obligatoires

Objectifs :

Faire un point sur le fonctionnement et les principales évolutions des régimes obligatoires de vos clients salariés, assimilés salariés, artisans, commerçants et professions libérales. Être en mesure d'accompagner votre client sur les stratégies à mener. Savoir lire le relevé de carrière, détecter et corriger les anomalies.

Dates et durée :

Mardi 17 et mardi 24 septembre 2024 de 13h30 à 17h (2 x 3,5h, soit 7h avec pauses de 15 mn à 15h) en distanciel synchrone via le logiciel Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation).

Prix par participant :

- Cabinet correspondant* de France Gestion : 0 €
- Public : 240 € HT

(* Avoir au moins 1 client adhérent de France Gestion)

Public concerné : Collaborateurs de cabinet comptable

Intervenant : Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

Pré-requis :

Aucun

Moyens techniques et pédagogiques :

Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés

Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation (lien Google Forms) sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

Organisme Mixte de Gestion Agréé de membres de l'Ordre des Experts-Comptables
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Numéro d'identification 102755 - Siret : 312 449 226 00041

Organisme de formation n°11 75 409 14 75

Siège : 50 ter, rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 - Tél : 01 43 14 40 50 - Mél : paris@france-gestion.fr
38 rue des Etats Généraux - 78000 Versailles – Tél : 01 39 07 49 00 – Mail : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr

Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- Francis.villos@france-gestion.fr / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

Programme :

1^{ère} partie – Les régimes obligatoires (base et complémentaire) des salariés et des artisans/commerçants

1 - Le régime de retraite de base aligné commun aux salariés et aux artisans/commerçants

- Âge de départ à la retraite
- Conditions du taux plein
- Modalités de validation des trimestres
- Comment est calculée la retraite de base ?
- Les conditions pour bénéficier d'un départ anticipé
- Les deux mécanismes du cumul emploi-retraite : une alternative gagnante sur la surcote ?
- La retraite progressive : une stratégie pertinente ?
- Le rachat de trimestres : une bonne idée ?
- La possibilité d'adhérer à la cotisation volontaire
- Les conditions de réversion

2 – Le régime de retraite complémentaire AGIRC-ARRCO (salariés)

- Acquisition de points retraite AGIRC-ARRCO
- Comment est calculée la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO
- Conséquences sur la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO d'un départ à la retraite de base sans taux plein
- Système du malus/bonus
- Les conditions de réversion

3 – Le régime de retraite complémentaire SSI (artisans/commerçants)

- Acquisition de points retraite RCI
- Comment est calculée la retraite complémentaire RCI
- Conséquences sur la retraite complémentaire RCI d'un départ à la retraite de base sans taux plein
- Les conditions de réversion

2^{ème} partie – Les régimes obligatoires (base et complémentaire) des professions libérales

1 – Le régime de retraite de base (CNAVPL) commun à toutes les professions libérales (sauf les avocats)

- Modalités d'acquisition des points retraite CNAVPL
- Âge de départ à la retraite et conditions du taux plein
- Modalités de validation des trimestres
- Comment est calculée la retraite de base CNAVPL
- Décote/surcote
- Les conditions pour bénéficier d'un départ anticipé
- Le cumul emploi-retraite
- La retraite progressive
- Le rachat de trimestres
- Les conditions de réversion

2 – Les régimes de retraite complémentaire spécifiques à chaque caisse de professions libérales

- Un régime à points spécifique pour chacune des 11 caisses de professions libérales
- Zoom sur le fonctionnement de 3 caisses (CARPIMKO – CIPAV – CARMF) représentant 87 % du total des professions libérales)

Organisme Mixte de Gestion Agréé de membres de l'Ordre des Experts-Comptables
Association loi du 1^{er} juillet 1901 - Numéro d'identification 102755 - Siret : 312 449 226 00041

Organisme de formation n°11 75 409 14 75

Siège : 50 ter, rue de Malte - 75540 Paris Cedex 11 - Tél : 01 43 14 40 50 - Mél : paris@france-gestion.fr
38 rue des Etats Généraux - 78000 Versailles – Tél : 01 39 07 49 00 – Mail : versailles@france-gestion.fr

www.france-gestion.fr